

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 28 mars 2024

Date de la convocation
22 mars 2024

Date de la séance
28 mars 2024

N°2024\_03\_01

Convention avec l'association protectrice des animaux " Les Amis des Bêtes "

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISE (Maire).*

**Présents :** Catherine MALAISE, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN  
**Absents avant donné procuration :** Brigitte GODART par Chantal WAGNER, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX, Jean-Michel BOSTYN par Benoît LEBON

**Absents excusés :** Justine MARCY-CHINCHILLA

**Absents :** Damien GOULARD

**Secrétaire de séance :** Chantal WAGNER

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

**VU** le Code rural et de la pêche maritime, et notamment l'article L. 211-24,

**VU** l'arrêté du maire n° 43/2018 du 19 juillet 2018 relatif à la circulation et à la divagation des chiens,

**CONSIDÉRANT** que l'association « Les Amis des Bêtes » a transmis une nouvelle convention de fourrière animale à la commune, modifiant le montant de la participation unique forfaitaire annuelle,

**CONSIDÉRANT** que la proposition des élus, suite à la réunion des adjoints du 25 mars 2024, de signer cette nouvelle convention de fourrière animale avec l'association « Les Amis des Bêtes », afin de disposer d'un moyen de prise en charge des animaux répondant aux conditions d'accueil dans la fourrière,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 1 abstention, 12 voix pour,

**ACCEPTE** la participation unique forfaitaire annuelle de 0,70 € multiplié par le nombre d'habitants déterminé chaque année par l'INSEE.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de fourrière animale avec l'association « Les Amis des Bêtes ».

Le Maire,  
Catherine MALAISE

*C. Malaisé*



AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_01-DE

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2024 051-215104159-20240328-2024_03_01-DE